Info-donienne

Bulletin municipal N°75- octobre 2020

Saint-Ouen en Brie

- Le mot du Maire
- Une rentrée musicale
- Annonces
- Concours nature
- Les Travaux de l'été
- Conseils municipaux (extraits)

Le mot du Maire

Je n'aurai pas la prétention d'apprendre à quiconque que nous traversons une période pour le moins étrange, mais assurément confuse. Nos vies, déjà assez compliquées par le passé, sont en plus émaillées désormais de « gestes barrière », de « mesures de précautions », et sont surtout sujettes à des décisions aussi évolutives qu'incertaines dans la plupart des cas. C'est d'ailleurs cet état de fait qui crée ce climat anxiogène. Cette crise aura eu le mérite de prouver, s'il en était besoin, la qualité et l'efficacité de la gestion locale des problématiques. Le gouvernement a enfin intégré que le couple maire-préfet est beaucoup plus efficace que les attachés ministériels qui pour la plupart ne connaissent la France que vue des fenêtres du TGV quand ils n'ont pas droit à une voiture de fonction. Je ne reviendrai ici sur cette période récente du passé que pour rappeler le côté transitoire perturbant faisant se télescoper, Covid19, et élections communales et intercommunales. Aucun débat à rouvrir, les choses sont telles qu'elles sont, les instances ont décidé des règles, nous les avons appliquées qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Nul ne saurait nous faire grief sur ce point. La vie municipale a donc repris après la pause estivale.

Un élément nouveau est tout de même à signaler, non pour s'en glorifier mais pour préciser certaines choses nécessaires vu les retours qui me sont faits. Le 9 juillet, j'ai été élu président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ; c'est une fonction qui m'honore, d'autant qu'elle a été gagnée «à la voix près», ce qui signifie bien qu'il y avait une vision divergeante du territoire et de sa conception, et comme tous mes investissements, je m'y impliquerai avec toute la force de mes convictions, que vous habitants de Saint-Ouen en Brie connaissez désormais je pense.

Déjà me reviennent des « sons de couloirs » du genre : « maintenant il est sur l'interco... », « ce n'est plus lui qui gère la commune »..... etc, j'en passe et des meilleures..... Juste en exemples concrets qui seront corroborés par vos témoignages de la période de cet été : les arbres qui tombent la nuit, les lignes électriques qui défaillent, des fuites sur le réseau d'eau, des soucis de chantiers divers, des problèmes sociaux, familiaux, voire des situations encore plus dramatiques.... Où et quand aurais-je failli depuis juillet ?.....Pour votre information, et même si je n'ai pas à me justifier, j'explique juste : pour assumer pleinement mon rôle de Président de Communauté de Communes, j'ai démissionné du poste que j'occupais à titre professionnel pour pouvoir me concentrer totalement à cette tâche passionnante. Donc, de fait, ma présence, en tant que Maire, reste la même, et quiconque me ferait grief d'être moins présent sur la commune est un vil menteur. Dont acte.

Le 24 septembre va voir la fibre se déployer sur notre territoire. Pour faire court : déploiement technique jusqu'à la fin du 1er trimestre 2021 ; après, période incompressible de mise en concurrence des opérateurs, et donc commercialisation probable à partir de juillet 2021.

Pour finir, je rappelle que les commercialisations de terrains communaux sont effectuées afin de réaliser des opérations visant à améliorer nos infrastructures sans augmenter les impôts locaux ; chaque terrain vendu est une réalisation dont vous bénéficiez, ou un service qui vous coûte moins cher. N'hésitez pas à attirer vos connaissances sur ce beau territoire ! Merci de vous impliquer de cette façon.

Yannick GUILLO

Vie locale

La rentrée scolaire

Rentrée en Musique à l'école de Saint-Ouen

Rentrée 2020, sous le signe de la Musique : l'année commence par un moment de partage autour de Marie-Lise et de son violoncelle. Un instant mélodique et de retrouvailles, qui a contribué à rassurer les élèves après cette période inédite. Les élèves ont pu chanter quelques airs du répertoire de l'année dernière. Bravo à eux ! Un beau moment de partage comme le racontent nos élèves de CM2.

Laura Kokinopoulos

Le violoncelle de Marie-Lise, à la rentrée avec tous les amis.

Le jour de la rentrée, pendant une récréation, nous avons toutes et tous entendu, pendant que l'on jouait, un morceau magnifique de violoncelle. Ce morceau était joué par Marie-Lise, une musicienne talentueuse, qui avec son morceau, nous avait tous rassemblés autour d'elle. Nous l'avons tous attentivement écoutée. Nous lui avons même demandé quelques morceaux, qu'elle a aimablement accepté de nous jouer. Puis nous sommes repartis jouer cinq minutes avant de rentrer en classe. Nous étions tous, je le pense, satisfaits des morceaux et de ce moment collectif de partage !

Azilys

Une super rentrée !

Le matin, on a un peu travaillé et l'après-midi, une musicienne est venue : Marie-Lise avec son violoncelle. On était tous assis autour d'elle. Toute la cour ? Oui, oui, toute l'école ! Je vous assure ! C'était presque un conte de fée. Mais, vraiment musical, ça, c'est sûr ! Moi, j'ai adoré. Ce que j'ai le plus aimé c'était la musique. Puis après, nous les CM2, on tapait dans nos mains, ça faisait un bon rythme. Finalement, on est rentré en classe.

Pauline

La rentrée avec le Coronavirus

La rentrée a été très spéciale. Le maitre et les maitresses ont des masques. Quand je suis rentré, les tables avaient un mètre de distance. Il fallait se laver les mains. Après la récréation, on a regardé Marie-Lise jouer du violoncelle et les élèves ont chanté plusieurs chansons.

Maxime D

Le rassemblement musicien

Cette rentrée musicienne, nous a remonté le moral. Ça nous a fait du bien de revoir Marie-Lise, avec son violoncelle. C'est une spécialiste. Cette rentrée en musique était super cool !

Salif

État civil

Nolwen et Antoine se sont dit oui dans un cadre atypique dû à la crise sanitaire actuelle.

Mariage

Nolwen PUJOL-LATOUR et Antoine GOYHEX le 5/09/2020

Naissance

Hérine THOUNY le 10/11/2019

Maxence ARNAUD le 10/03/2020

Décès

Georgette POTTIER née PORTAT le 21/09/2019

Didier TOTAIN le 23/10/2019

Colette SAUNIER née COUASNON le 18/11/2019

Catherine FOUCARD née MÉTAUT le 17/05/2020

Sylvain DUBOST le 19/06/2020

Lionel FARCOZ le 10/08/2020

Pasquale MONOPOLI le 24/08/2020

Décès du Père Jacek Tomiczek Prêtre référent du secteur pastoral de Nangis (Notre Dame de la Grande Haie) et prêtre coopérateur pour le pôle de Mormant

N'oubliez pas...

(Si le contexte sanitaire le permet)

11 Novembre : Cérémonie suivie du pot de l'amitié
+ Remise des prix du concours nature

12 Décembre : Spectacle de Noël

Annonces

Coucou les mamans,
Fatiguées de votre semaine de travail, vous voulez profiter de vos week-end en famille, je vous propose mes services : Soulagez vous de votre repassage.
Avec plaisir, je vous le ferai moyennant 10 € la panière.
Je suis une jeune retraitée qui a des journées à combler et ce serait avec plaisir que je vous aiderai dans cette tâche.
Je suis de St Ouen en Brie
Vous pouvez me contacter par mail : marysevoirin@sfr.fr
A bientôt les mamans

Nous sommes à la recherche d'un·e artiste/bricoleur·euse qui pourrait nous aider à restaurer mais surtout à décorer une ancienne armoire vestiaire métallique dans le but de la transformer en "boîte à livres". Cette armoire serait ensuite mise à disposition des habitants ou des passants pour échanger, emporter, emprunter, donner un livre. N'hésitez pas à contacter Mme Catherine Sadoine (chargée de la culture et de l'animation)
cath.sadoine@laposte.net tel. 06.07.41.53.54

Josette Morelle
Conseillère en immobilier
Nangis, 77370, Seine-et-Marne
0659809561
j.morelle@effectimmo.com

Domiciliée à Saint-Ouen-en-Brie

Animations

Nos cours reprennent à la salle des fêtes, 33 guillotteaux 77720 Mormant
Dés mardi le 01 Septembre 2020,
Niveau 1 débutant, à 19h30
Niveau 2 novice, à 20h30

A la salle des fêtes de St Ouen en Brie.
Dés le mercredi 02 septembre 2020
Niveau 3 intermédiaire, à 19h30
Dés le mercredi 09 septembre 2020
Niveau 1 débutant, à 20h30

DANSE COUNTRY

Atelier Danse Contemporaine
Ado/Adultes
Mardi: 18h30-20h
Tarif annuel: 150 euros
Renseignements: Florence 06 61 99 34 01
floschidlo@gmail.com

(Si le contexte sanitaire le permet)

Concours nature

Les audoniens et audoniennes ont fait preuve de créativité et d'originalité pour le concours "créons avec la nature" qui avait été organisé au début du confinement.
Voici les résultats des votes :

Catégorie enfant
Tifanny Zelewsky

Prix spécial famille
Schidlower-Millet

Catégorie adulte
Franck Le Bouder

Les vainqueurs recevront leur prix lors du pot de l'amitié du 11 novembre prochain
(si les conditions sanitaires le permettent)

Travaux

Rue des Vignobles

La porte de l'église

Durant l'été, l'agent technique de la commune a rénové la porte de l'église

Marquage du terrain de foot

Une équipe de conseillers municipaux et de bénévoles a redessiné le marquage du terrain de football

Merlon

La commune ayant la possibilité, dans le cadre de différents chantiers, de récupérer de la terre de qualité, et pour améliorer la vie des habitants, actuels et futurs, du hameau du Jarrier, nous constituons un merlon en bordure de route départementale, qui fera office de mur anti bruit (circulation D408) ; une arborisation viendra compléter ce dispositif écologique et paysager pour le bien de tous les concernés.

Infos

Nous vous rappelons qu'il incombe aux propriétaires d'entretenir leurs haies afin que celles-ci n'envahissent pas l'espace public ou privé mitoyen.

L'article 671 du Code Civil prévoit que les haies, arbres et arbustes doivent :
- être plantés à deux mètres de la limite séparative s'ils dépassent deux mètres de hauteur
- être plantés à 50 centimètres de la limite séparative s'ils ne dépassent pas les deux mètres, et il appartient alors au propriétaire de maintenir cette hauteur à ce maximum.

Concernant l'espace public, votre responsabilité serait engagée en cas d'accident de piéton ne pouvant circuler dans l'espace réservé, à savoir le trottoir. D'autre part, les haies/arbres/arbustes, ne doivent pas gêner la circulation des véhicules agricoles, des cars ou des camions de livraison.

Un entretien régulier est plus simple à gérer en terme d'évacuation, qu'une grosse coupe. Vous pouvez également solliciter le passage du broyeur de végétaux du SMETOM ce qui réduit considérablement les volumes à emporter en déchetterie.

Essonne. A Janvry, ce sont des moutons qui retirent les mauvaises herbes des trottoirs

Le maire de Janvry (Essonne) Christian Schoettl a inventé un nouveau concept permettant de nettoyer les rues de sa commune de manière totalement écologique grâce à des moutons.

Publié le 20 Sep 20 à 16:41

La Moutondeuse est le nouveau concept écologique mis en place dans le village de Janvry (Essonne) (©Facebook)

TAXE D'AMÉNAGEMENT - LE SAVIEZ-VOUS ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine...).
Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking...).
Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.
Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1erè et à la 2ème date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Vous pouvez désormais calculer en quelques clics et à l'euro près votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

Liens :http://www.taxe-amenagement.fr

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE
Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusquà 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.
INDEMNISÉ
Le Service Civique, indemnisé 580 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.
DANS 9 DOMAINES D'INTERVENTION
Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
Si vous voulez en savoir plus :
https://www.service-civique.gouv.fr/missions

SEINE-ET-MARNE LE DÉPARTEMENT
Caisse départementale d'aide au logement
C.A.D.A.L.

Prêt CADAL - Aide à l'habitat en Seine-et-Marne

La Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne C.A.D.A.L. est une association créée et financée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne depuis 1961. Cet organisme associé au Département 77 propose des prêts pour aider au financement de l'acquisition et de la rénovation de la résidence principale des Seine-et-Marnais.

Ces aides départementales sont des prêts complémentaires (sous conditions de ressources) dont les montants peuvent financer jusqu'à 10 000 € les projets des propriétaires occupants en Seine-et-Marne pour : l'accession dans le neuf ou l'ancien la construction l'agrandissement l'amélioration la réhabilitation l'adaptation de l'habitat des personnes âgées ou en handicap.

Le taux d'intérêt est à 2%. La durée de remboursement entre 3, 5, 7 ou 10 ans.

Adresse
C.A.D.A.L
3 rue Paul Cézanne La Rochette
77000 Melun

Extraits Conseils Municipaux

VENDREDI 19 JUIN2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
COMMUNAL 2019 DU RECEVEUR
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT FONCTIONNEMENT
476.642,19 €	509.181,30 €	32.539,11 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT
96.060,62 €	423.154,97 €	327.094,35 €

RESULTAT GLOBAL
359.633,46
Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019
Délibération adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET COMMUNE

VOTE DES TAXES 2020
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de voter et d'appliquer pour 2020 aux impôts directs locaux, les taux suivants :
Taux de la taxe sur le foncier bâti : 15.46 %,
Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 35,65 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET REPARTITIONS
Le conseil municipal décide de doubler la somme forfaitaire versée pour chaque adhérent et porte ce montant à 50 euros par inscrit (le montant versé par adhérent était de 25 € pour l'année 2018).
Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2020 la somme de : 1450,00 euros.
Délibération votée à l'unanimité.

INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL
Le Conseil Municipal, décide, après avoir délibéré, à l'unanimité,
De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
De prévoir au budget primitif 2020 une ligne crédit permettant de couvrir cette indemnité à hauteur de 100%,
Que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Valérie GROLEAU, Receveur Municipal, pour l'année 2020.
Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE
Le Conseil Municipal,
Compte tenu de la création d'un budget annexe,
Adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :
Section de fonctionnement : 1.081.301,68 €
Section d'investissement : 1.259.183.03 €
Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DU COMPTE DE GESTION
ASSAINISSEMENT 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT FONCTIONNEMENT
25.749,95 €	28.281,21 €	2.531,26 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT INVESTISSEMENT
9.610,47 €	20.961,98 €	11.351,51 €

RESULTAT GLOBAL 13.882,77 €
DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019
Considérant que Monsieur Le Maire a normalement administré au cours de l'exercice 2019 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,
Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
Reports
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 95 702,54
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 1 233,38
Soldes d'éxécution
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 11 351,51
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 531,26
Restes à réaliser
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0,00
En recettes pour un montant de : 0,00
Besoin net de la section d'investissement
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 764,64

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT
LeConseil Municipal,
Adopte à l'unanimité le budget
primitif 2020 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :
Section d'exploitation : 26.906,98 €
Section d'investissement : 107.054,00 €
Délibération adoptée à l'unanimité

PROROGATION-CONTRAT RURAL TRAVAUX MAIRIE
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de contrat rural dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie, votée le 29 mars 2017/délibération 2017/012.
Ce contrat rural, d'un montant de 370.000€ Hors Taxes plafonné à 70% comprend l'opération suivante :
Extension de la Mairie avec mise aux normes d'accessibilité PMR : 370 000€ HT, plafonné à 70% soit 259 000 €.
Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :
subvention de la Région Ile-de-France : 40 %, soit 148 000 € H.T.
subvention du Département : 30 %, soit 111 000 € H.T.
Le complément du montant H.T. ainsi que la T.V.A., au taux de 20% à la charge de la commune, sera financé sur fonds propres et emprunt relai court terme si besoin, soit : un reste à charge de 111 000 € et 74 000 € de TVA.
Les travaux n'ayant pas débuté, Les travaux ne pouvant être terminés avant le 1er février 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande :
la prorogation d'un an de la demande de contrat rural délibérée le 29 mars 2017
la prorogation du délai d'achèvement des travaux et d'éligibilité des dépenses
Le nouvel échéancier financier sera joint à la présente délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité.

REMBOURSEMENT LIGNE DE TRESORERIE
Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie de 100.000,00 euros avait été débloquée le 9 juillet 2019 auprès du CREDIT AGRICOLE sous le contrat 00001045032.
Considérant que la situation budgétaire actuelle permet le remboursement anticipé de cet emprunt,
Le conseil municipal décide à l'unanimité la demande de remboursement anticipé sur le budget 2020,
Délibération adoptée à l'unanimité.

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

Choix des entreprises concernant les travaux d'Extension de la Mairie et de ses Abords
Vu la publication de marché faite au BOAMP le 2 juillet 2020,
Vu le rapport d'analyse des offres présentées par le cabinet d'architectes R.H.M,
Le Conseil Municipal a choisi les entreprises suivantes :
Lot 1 Démolition/Maçonnerie/Carrelage-faïence et aménagements extérieurs Société CHEVRIER Fils
Lot 2 Etanchéïté Société CARON
Lot 3 Menuiseries extérieures et serrurerie Société JANINET
Lot 4 Menuiseries intérieures bois/Bardage Société PESCIA
Lot 5 Cloisons/Doublage/Isolation/Faux plafonds Société CREATIV CONCEPT
Lot 6 Plomberie Société BERANGER
Lot 7 Electricité/Chauffage Société CHASTRAGNAT
Lot 8 Peinture Société PSP 77 ;
Pour l'exécution du marché pour un montant total H.T de 417.657,64 € Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et bon de commande concernant ces travaux.
Délibération adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP COMMUNE
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal. Le conseil municipal décide de régulariser les Restes à réaliser votés le 24/02/2020 et inscrits par erreur en « voté » lors du vote du budget du 19/06/2020.
RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 13 : 261 100.00 € DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 21 : 445 965.00 €
Délibération adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP COMMUNE
Suite aux besoins supplémentaires du CCAS, le conseil municipal décide de procéder aux décisions modificatives suivantes :
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES IMPRÉVUES CHAPITRE 022 -2186,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 65 ARTICLE 657362 (CCA +2186,00 €
Délibération adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP ASSAINISSEMENT
Vu le besoin d'équilibrer les opérations d'ordre du budget assainissement, le conseil municipal procède à la décision modificative suivante :
RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 040 ARTICLE 28158 + 20961.98 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 020 + 20961.98 €
Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES
Finances-Ressources Humaines Titulaire : Sandrine CLESSE Suppléant : Carol CALLON, Santé-Sport T : Catherine SADOINE S : Julien DOUCHET Développement économique-Emploi-Insertion-Tourisme T : Frédéric BARRAULT S : Carol CALLON, Aménagement du territoire-Transports T : Gérard PIERRE S : Frédéric BARRAULT, Travaux-Accessibilité T :Jean-Pierre DESLOGES S : Frédéric BARRAULT, Développement culturel T :Catherine SADOINE S : Charlotte QUENAULT, Petite enfance-Enfance T : Carol CALLON S : Maéva SCHIDLOWER, Service assainissement non collectif-Environnement T : Maéva SCHIDLOWER S: Béatrice BENOIT, Communication et promotion du territoire T: Catherine SADOINE S : Béatrice BENOIT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) T:Sandrine CLESSE S: Carol CALLON
Délibérationadoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DU REPRESENTANT ID 77
Le conseilmunicipal décide de désigner Monsieur Yannick GUILLO, représentant ID77. Délibération adoptée à l'unanimité.
CCID-COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS Sont donc désignés titulaires par la DDFIP : Mmes SCHIDLOWER et ZENTZ et MM BLONDELLE, CORÉ, CHERIGUENE et RIPOLL. Sont désignés suppléants par la DDFIP : Mmes GONCALVES, QUENAULT, FONTAINE, CALLON et Mm MOTTÉ et DOUCHET.
Délibération adoptée à l'unanimité.

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, s'oppose, au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.
Délibération adoptée à l'unanimité.

OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE « SPECIALE » DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE L'EPCI
Le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police relatifs aux compétences : Voirie : police de la circulation et du stationnement et à la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi, Habitat, Assainissement, Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Réalisation et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :
Monsieur Jean-Pierre DESLOGES est nommé régisseur suppléant
* Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le repas des anciens n'aura pas lieu (colis pour tous)
* Il est évoqué la possibilité de mettre en place des barrières dans les différents chemins communaux (Jarrier, Villefermoy…)

Uniquement sur RDV
COVID-19

Jours et heures d'ouverture de la Mairie

lundi	de 08h30 à 10h00
mardi	de 15h00 à 17h15
jeudi	de 08h30 à 10h00
vendredi	de 16h30 à 19h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec un élu, ou vous rencontrez un problème de disponibilité?

Contactez nous !

Mairie de Saint-Ouen en Brie

Tél. : 01.64.08.42.20 / Fax : 01.60.67.55.21

Courriel : mairie-de-saint-ouen-en-brie@wanadoo.fr

Numéros Périscolaires

Service garderie : tél 01.64.08.42.20 (**Mairie**)

Service cantine : tél 01.60.67.50.29 (**SPV**)

Vos élus

Directeur de publication : Yannick Guillo
Commission communication : Béatrice Benoît, Gérard Pierre, Charlotte Quenault, Catherine Sadoine
Rédaction : Élus, Mairie
Impression : ESAT Germenoy